

MODALITES DE SELECTION 2019 EQUIPE HAUTS-DE-FRANCE ROUTE - DAMES



Région
Hauts-de-France



MINISTÈRE
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS



DISPOSITIONS GENERALES

Les modalités de sélections ci-dessous doivent nous aider à choisir les coureurs ou les pilotes ayant le niveau sportif minimum pour aller concourir au niveau national, sur les challenges nationaux, les coupes de France et les championnats de France.

Ces critères de sélections doivent aussi permettre aux coureurs de pouvoir évaluer le niveau sportif minimum à atteindre afin de pouvoir évoluer au niveau national.

En préambule de ces critères, pour chaque sélection, rentreront en compte 4 facteurs incontournables afin de porter le maillot du Comité Régional Hauts-De-France :

- La condition physique et la marge de progression,
- L'aptitude au parcours de la compétition ou aux spécificités de la discipline,
- La capacité d'intégration au collectif et l'implication dans les stages de préparation,
- Le respect du rôle défini par le Conseiller Technique Régional ou du Cadre Technique responsable de la sélection.

1/ Le Conseiller Technique Sportif est le sélectionneur, il arrêtera la sélection sur proposition du ou des membres de l'Equipe Technique Régionale concerné(s) par la discipline, en fonction des critères établis.

2/ Les athlètes ayant satisfaits aux critères énoncés ci-dessous deviennent sélectionnables au sein de l'équipe Hauts-De-France pour participer aux épreuves référencées.

3/ Le sélectionneur effectuera son choix parmi les athlètes sélectionnables dans l'intérêt de l'équipe des Hauts-De-France. Il sera tenu compte des capacités du sportif à s'intégrer dans un collectif, de l'état de forme au moment de la sélection, de son évolution probable et de la spécificité de l'épreuve.

4/ La sélection et les obligations afférentes concernent les titulaires et le(s) remplaçant(s). Ce(s) dernier(s) peut (vent) être désigné(s) à tout moment à partir de l'annonce de la sélection.

5/ Le CTS pourra, à tout moment, retirer de la liste des athlètes sélectionnables ou sélectionnés, tout sportif qu'il considère ne plus être en mesure de disputer dans les conditions optimales la compétition pour laquelle il est retenu, notamment en raison d'une blessure, d'une pathologie, d'une contre-indication prononcée par le médecin régional ou d'un comportement répréhensible. (Lois et règlements nationaux ou internationaux)

6/ Les athlètes s'engagent à honorer toute sélection en équipe régionale (stages et compétitions). Le refus d'une sélection entraînera l'impossibilité de courir le week-end concerné. Exception faite des sélections en équipe nationale, tout autre motif sera laissé à l'appréciation du CTS. Tout refus pourra être réhibitoire pour la suite de la saison.

7/ Le sélectionneur se réserve le droit de ne pas appliquer les quotas attribués au comité régional.

8/ Si le nombre d'athlètes sélectionnables est supérieur au quota attribué au comité régional, le sélectionneur établira un ordre d'accès à la sélection.

9/ Quel que soit son niveau sportif, tout athlète qui enfreindrait les règles de l'éthique du sport, ne pourrait être sélectionné dans l'équipe régionale des Hauts-De-France.

10/ Toute sélection implique l'acceptation et la signature du règlement des sélections régionales.

11/ L'ensemble des résultats acquis hors du comité régional ne seront pris en compte que s'ils sont transmis au CTR dans les délais de sélection : f.marillaud@ffc.fr.

ACTIVITE ROUTE FILLES ET DAMES 2019

En tout premier lieu, chaque athlète prétendant à une éventuelle sélection devra en priorité répondre aux conditions détaillées dans le règlement des sélections régionales, et accepter l'application sans réserve de celui-ci.

CRITERES DE SELECTION POUR LES EPREUVES EN EQUIPE REGIONALE

Minimes-Cadettes - Sélection établie au plus tard 15 jours avant l'épreuve

1/ Résultats obtenus et comportement en course lors des épreuves de la Coupe de France des comités départementaux 2019.

2/ Comportement et potentiel physique identifié lors des regroupements hivernaux HDF.

3/ Résultats obtenus et comportement en course lors des épreuves régionales dans les épreuves cadets, minimes-cadettes puis minimes.

Pour cette catégorie, il sera également tenu compte de l'année de naissance des filles. Les plus jeunes (minimes) ne seront pas systématiquement déplacées sur l'ensemble de la saison, leur progression devant s'opérer sur quatre saisons.

Juniors, Espoirs et Séniors Dames - Sélections établies au plus tard 15 jours avant l'épreuve

1/ Résultats obtenus lors d'épreuves Nationales et Internationales.

2/ Résultats obtenus et comportement en course lors des épreuves régionales féminines.

Pour ces catégories, il sera tenu compte de la formation des jeunes compétitrices juniors et espoirs en priorité, ainsi que du nombre de minimes-cadettes déplacées.

CRITERES DE SELECTION POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE

Minimes-Cadettes - Sélection établie suite à la finale de la coupe de France des comités départementaux

1/ Résultats obtenus et comportement en course lors des épreuves de la coupe de France Minimes-Cadettes des comités départementaux.

2/ Résultats et comportement en course sur les compétitions cadets hommes.

3/ Résultats et comportement en course lors du Championnat Régional, si l'épreuve est significative.

4/ Résultats obtenus et comportement en course lors des épreuves régionales.

Juniors et Espoirs Dames - Sélection établie suite à la dernière manche courue de la coupe de France (*championnat de France de l'avenir)

1/ Résultats obtenus lors d'épreuves Nationales et Internationales.

2/ Résultats et comportement en course lors du Championnat Régional, si l'épreuve est significative.

3/ Résultats obtenus et comportement en course lors des épreuves régionales féminines.

4/ Pour le CLM seront prises en compte les performances de niveau National et International.

Séniors et Espoirs Dames (6 filles au maximum) - Sélection finale établie suite au Chpt. Régional (*championnat de France Elite)

1/ Résultats obtenus lors d'épreuves Nationales et Internationales.

2/ Résultats et comportement en course lors du Championnat Régional, si l'épreuve est significative.

3/ Pour le CLM seront prises en compte les performances de niveau National et International.

Les résultats acquis hors du Comité Régional ne seront pris en compte que s'ils sont transmis au CTR dans les délais de sélection : f.marillaud@ffc.fr

*Participation au championnat régional obligatoire

Fabien MARILLAUD,
CTR CYCLISME HDF.



Région
Hauts-de-France



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

